

Jeu CRASH OR CRUSH

Article 1 : La SAS BZB, dont le siège se situe 152 Avenue Alfred Motte à Roubaix (59100), immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le numéro 482 435 898 organise du 10 juillet au 24 juillet 2017 un jeu intitulé « CRASH OR CRUSH » sur son site <http://www.bizzbee.com/crash-or-crush.html>

Article 2 : L'opération est ouverte à toute personne résidant en France métropolitaine, à Monaco et en Belgique.

La participation des mineurs implique qu'ils aient préalablement obtenu l'accord de leurs représentants légaux. BZB se réserve le droit d'en demander la justification à tout moment. Une seule participation par profil sera enregistrée sur la durée du Jeu.

En conséquence, les participants s'interdisent toute utilisation abusive par quelques moyens que ce soit et notamment la création de faux compte facebook ou fausses adresses emails ayant vocation à contourner le présent règlement et à multiplier les chances de gain. Les participants ne pourront donc utiliser qu'un seul compte pour participer à l'opération.

En cas de fraude, BZB se réserve le droit d'exclure le participant et ainsi d'annuler sa participation au jeu.

Article 3 : Pour participer, l'internaute doit :

- 1/ Se connecter sur <http://www.bizzbee.com/crash-or-crush.html>
- 2/ remplir le formulaire.
- 3/ Voter pour ses produits préférés de la nouvelle collection
- 4/ Si il le souhaite, partager le jeu à ses amies

Parmi toutes les personnes ayant voté et ayant rempli le formulaire, un tirage au sort sera réalisé.

Un seul est unique lot et à remporter, et une seule personne peut gagner un bon d'achat de 100€.

Le gagnant sera contacté via l'adresse email communiquée dans le formulaire.

Article 4: La société BZB ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'opération, ses modalités, et/ou ses lots (shoot photo) devaient être partiellement ou totalement reportés, modifiés ou annulés.

Article 5: Le présent jeu n'est ni géré ni parrainé par Facebook, Twitter ou Instagram. En conséquence aucune information transmise par les participants à BZB ne sera communiquée à ces réseaux sociaux.

Article 6 : La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Article 7: Le présent règlement est consultable sur <http://www.bizzbee.com/crash-or-crush.html>

Article 8 : Le simple fait de participer implique l'acceptation pure et simple et sans réserve du présent règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et le déroulement du concours, et l'attribution des lots.

Article 9 : Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant qui peut s'exercer sur simple demande par courrier à Bizzbee Service Clients – 152 avenue Alfred Motte – 59100 Roubaix ou par e-mail à service-clients@bizzbee.fr.